

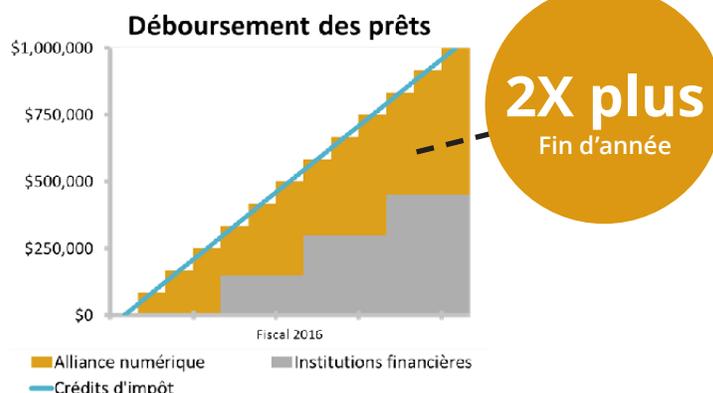
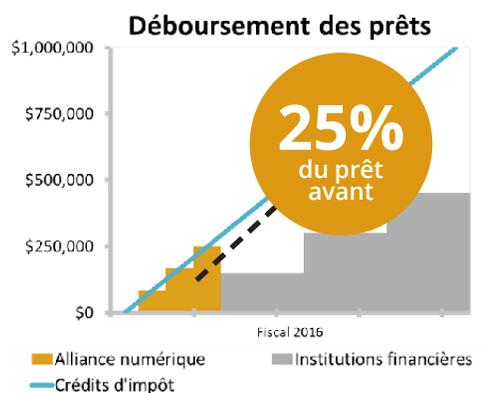
Le Fonds de financement des crédits d'impôt de l'Alliance numérique mis en place par FINALTA CAPITAL vise à **maximiser les liquidités des entreprises du jeu vidéo et du divertissement numérique** pour leur permettre d'accélérer le développement de nouvelles propriétés intellectuelles.

Ce fonds de **20 millions de dollars finance pour la première fois dans l'industrie 100% des crédits d'impôt multimédias** et les débours se font sans retenue ni réserve, offrant aux membres de l'Alliance numérique un outil puissant pour accéder à des liquidités au moment où elles en ont besoin.

FINALTA CAPITAL DÉBOURSE VOTRE PRÊT AU MOMENT OÙ VOUS ENGAGEZ VOS DÉPENSES

FINALTA CAPITAL débourse votre prêt mensuellement, sans retenue ni réserve, au moment où vous engagez les dépenses, soit 3 mois plus tôt que toutes les autres institutions financières ou gouvernementales. Vous avez donc en main 25% de votre prêt avant même qu'une autre institution financière n'ait même engagé un premier débours.

FINALTA CAPITAL valorise davantage les crédits d'impôt et vous obtenez deux fois plus de liquidités en fin d'année fiscale parce que les débours sont accélérés et la réserve éliminée.



FINALTA CAPITAL SIMPLIFIE LE FINANCEMENT DE VOS CRÉDITS D'IMPÔT

Le Fonds de financement des crédits d'impôt de l'Alliance numérique finance la plupart des crédits d'impôt remboursables : production de titres multimédias, développement du commerce électronique, recherche scientifique et développement expérimental.

FINALTA CAPITAL met en place votre prêt en 15 jours ouvrables et le renouvellement annuel s'effectue un à deux mois avant le début de chaque année fiscale.

FINALTA CAPITAL offre le financement à un coût avantageux avec un taux d'intérêt ajusté au niveau de risque et au montant du prêt. Le montant des prêts varie de 250 000 \$ à 10 000 000 \$.

FINALTA CAPITAL PLACE LES ENTREPRISES MEMBRES DE L'ALLIANCE NUMÉRIQUE EN TÊTE DE PELETON

Les entreprises admissibles sont à différents stades de développement, ayant réussi leur preuve de mise en marché et désirant accroître leurs liquidités pour supporter leur croissance ou libérer leur marge de crédit.

Les membres de l'Alliance numérique admissibles sont :

- Des entreprises établies avec un revenu de 2 à 35 millions \$ et un BAIIA positif

ou

- Des entreprises ayant connu un premier succès
- Plus de 2 millions \$ de revenus et ayant récupéré les frais de développement
- Disposant d'une attestation de travaux de production de titres multimédias
- Complétant l'enveloppe de financement globale de leur prochain projet